

L'ESPACE VERT MUNICIPAL – FÉVRIER 2009

Il est temps de se préparer!

Même si plusieurs bordées de neige nous attendent encore d'ici la fin de saison, il est déjà le temps de prévoir les travaux de renaturation de nos berges! Effectivement, vous vous souviendrez que la municipalité a adoptée le 2 juin 2008 le règlement 2008-477. Ce règlement a pour but que les rives dégradées, décapées ou artificielles soient renaturalisées et revégétalisées, sur une profondeur minimale de 10 mètres, d'une façon progressive, d'ici le 30 septembre 2012.

Pour la fin septembre 2009, les 3 premiers mètres à partir de la ligne des hautes eaux devront donc recouvrir leur lustres d'antan. Je veux dire que cette bande de 10 pieds de profondeur doit être reboisée avec des arbres et arbustes typiques du milieu riverain.

Les plantes ayant le plus de chance de bien se développer sont les plantes indigènes au milieu. Rien ne sert de vouloir réinventer la roue, la nature fait pousser ce qui lui est utile, demeurons dans cet esprit!. On doit y retrouver un équilibre entre les plantes, les arbustes et les arbres de grandes dimensions. Les 3 catégories sont importantes car elles jouent un rôle différent dans la protection du lac ou cours d'eau. Pour un peu de variété, le RAPPEL (Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la Rivière St-François) suggère ces essences selon la localisation dans la bande riveraine :

Terrain sec à semi-sec	Terrain semi-sec à humide	Terrain humide
- Rosier rugueux	- Myrique baumier	- Myrique baumier
- Spirée à larges feuilles	- Rosier rugueux	- Saule arbustif
- Parthénocisse à cinq folioles (vigne vierge)	- Saule arbustif	- Iris versicolore

Source : Site du RAPPEL

Plusieurs autres espèces sont appropriées au milieu riverain et présentent des qualités esthétiques attrayantes. Leurs feuilles, leurs fleurs et leurs fruits égayeront le paysage d'une beauté changeante au gré des saisons. Soyons fiers de nos emblèmes floraux, celle du Québec, l'iris versicolore et celle de la municipalité, l'hémérocalle Stella de Oro (qui nous rappelle nos Sablons d'or). Utilisons-les dans nos bandes riveraines!

Arbres suggérés	Arbustes suggérés	Plantes herbacées suggérées
Cerisier de Virginie	Houx verticillé	Lobélie du cardinal
Érables rouge ou argenté	Némopanthé mucroné	Iris pseudacorus
Frênes blanc, noir ou rouge	Aulnes rugueux ou crispés	
Saule blanc	Églantier	
Thuya occidental (cèdre)	Sureau du Canada	
Bouleau à papier	Viorne cassinoïde	
	Myrique de Pennsylvanie	

Source : Site du RAPPEL

Vous pouvez consulter le site du RAPPEL <http://www.rappel.qc.ca/vie-riveraine/pratiques-riveraines.html#renat> Vous y trouverez d'autres végétaux recommandés pour la renaturalisation des rives et plusieurs techniques à utiliser.

Il est important de planifier son aménagement. Une image vaut mille mots, N'hésitez pas à vous faire un petit croquis de votre situation. Des photographies prises à partir du plan d'eau sont aussi un bon outil. Vous constaterez facilement les endroits à reboiser. Souvenez-vous, je vous ai déjà dit que votre chalet est une perle dans son écrin, « cachez-donc ce chalet que nous ne nous serions voir! ». Suite à votre planification, envoyez-moi le tout afin que je puisse vous émettre votre certificat d'autorisation municipal.

La base de la protection d'une rive est de la laisser « tranquille ». Le règlement 2008-477 vous le rappelle par son article 5. Il est maintenant interdit de procéder à la coupe ou la tonte de la pelouse et du gazon dans la rive sur une profondeur de 10 mètres. Rangez donc votre tondeuse, votre rive vous en remerciera et vos voisins aussi!

Environnement vôtre!

Katy, votre inspecteur en bâtiment et en environnement.

DÉNEIGEMENT - NUISANCES

Le règlement sur les nuisances applicables par la Sûreté du Québec indique qu'il est interdit de faire, de quelque façon que ce soit, du bruit qui soit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage. Il est donc demandé aux gens d'être respectueux envers leurs voisins en procédant à des heures raisonnables au déneigement des entrées de cour lorsqu'une petite souffleuse est utilisée. Plainte : Sûreté du Québec 418-365-4365

PROPRIÉTÉS À VENDRE ET/OU À LOUER

Nous recevons beaucoup de demande au bureau municipal, par des gens qui recherchent des propriétés à vendre sur le territoire ou encore à louer. Veuillez nous informer lorsque vous avez un terrain à vendre ou encore une propriété à vendre ou à louer. Il sera plus facile pour nous de transmettre ces information aux gens. N'hésitez donc pas à nous communiquer l'adresse de la propriété visée et les coordonnées de la personne à contacter. Bureau municipal : téléphone : 418-336-2331, télécopieur :418-336-2500, courriel lac-aux-sables@regionmekinac.com ou encore , passez nous voir!

COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT- APPEL DE CANDIDATURE

Un siège est présentement disponible sur le comité consultatif en environnement (CCE) de la municipalité. Qui peut poser sa candidature? Tout citoyen de la municipalité intéressé par l'environnement peut le faire. Ainsi, les personnes intéressées à siéger sur ce comité doivent faire parvenir leur candidature au plus tard le **mercredi 25 février 2009** au bureau municipal. Pour plus d'information, vous pouvez contacter Katy Bacon au 418-336-2331.